



MAIRIE
DE
SAINT NAZAIRE DE PEZAN
34400
Tél : 04 67 71 05 60
Fax : 09 72 26 83 31
maire@stnazairedepezan.fr

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
REUNION PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2021

Membres présents :

Messieurs

CALVET C., GARCIA L., PALANQUE G., MENDEZ S., Mr BERLIET Y
ALBEROLA Y., SULTANA M., DURON B.,
Mr TREVILLOT G.

Mesdames

CAPO M., LOUIS J., ATTSTRÖM K., CREDEVILLE A., MAIRE E

Membres Absents représentés :

Mr ROUX Jean Michel donne pouvoir à Mme LOUIS Josy

Membre Absent :

NEANT

Date de la convocation : 3 Novembre 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 précises,

Mr BERLIET Yves est proposé comme secrétaire de séance ; il est élu à l'unanimité pour assurer le secrétariat de la séance.

Lecture est faite du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent en date du 14 Octobre 2021

Celui-ci est adopté et signé par les membres présents

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Création de Jardins communaux,
- 2 – Projet « 8000 arbres par an » Campagne 2022 porté par le Département de L'Hérault,
- 3 – Convention de participation conclue avec le CDG34 pour le risque « Santé »,
- 4 – PÉTR Vidourle Camargue, Désignation d'un correspondant « alimentaire » dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial,
- 5 – Choix du logiciel de gestion de la Cantine et des ALP,
- 6 - Création Régie Animations,
- 7 – Réorganisation des commissions municipales,
- 8 – Participation au 103ème Congrès des Maires 2021 des 16,17 et 18 novembre 2021 à Paris, Porte de Versailles,
- 9 – Installation d'une alarme Attentat à l'école en lien avec la mairie et la gendarmerie
- 10 – Travaux aux ateliers municipaux
- 11 – Divers et informations

1 – Création de Jardins communaux,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet des jardins communaux avance. Suite à la demande de plusieurs administrés n'ayant pas de jardin et souhaitant entretenir un jardin potager, il paraît nécessaire de travailler sur le projet afin d'accéder à la demande de ces administrés. Monsieur le Maire rappelle également qu'il s'agit également d'une promesse électorale et que la commune étant propriétaire d'une terre située dans le secteur des Bosques à proximité d'une borne du bas-Rhône, l'implantation des jardins pourrait se faire à cet endroit-là.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la CCPL accorde des aides financières pour la création de ce genre de projet, porteur et générateur de lien social.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une association, gestionnaire de ces jardins est en cours de création. Une convention sera signée entre la commune et l'association.

Il précise qu'à ce jour il est donc nécessaire de :

- lister les personnes intéressées par ces jardins, (une information a été faite par le biais de la gazette)
- lister le matériel à prévoir pour l'aménagement du site. (des devis sont en cours pour l'aménagement du lieu, clôtures, cabanes, ...)
- monter un dossier de demande d'aide financière auprès de la CCPL
- rédiger un règlement intérieur.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

2 – Projet « 8000 arbres par an » Campagne 2022 porté par le Département de L'Hérault,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour la 3^{ème} année consécutive, soucieux de la préservation de l'environnement et de la biodiversité et dans un souci de résilience des territoires face au changement climatique, le Département, reconduit l'opération 8000 arbres par an pour l'Hérault.

Il propose une palette d'essences afin de couvrir l'ensemble du département.

Cette action est menée par le Département en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault et la Fédération Française du Paysage et la Fédération Nationale des Producteurs de l'horticulture et des Pépinières.

Il est donc demandé de formuler les besoins de la commune pour l'année 2022 via la plateforme téléservices 8000 arbres.

La demande a été déposée via la plateforme 8000 arbres du Département,

Le nombres d'arbres attribué permettra ensuite de préciser les lieux de plantation.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de se prononcer ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- émet à la majorité un avis favorable au « projet 8000 arbres ».
- charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

3 – Convention de participation conclue avec le CDG34 pour le risque « Santé »,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune avait précédemment donné mandat au centre de gestion afin de mener une consultation concernant les mutuelles.

A l'issue de cette consultation il s'avère que la Mutuelle Nationale Territoriale a remporté le marché auprès du CDG 34.

Il y a donc lieu de délibérer afin de :

- Adhérer à la convention de participation SANTE MNT mise en place par le CDG34
- Fixer le montant de la participation de la commune au risque santé pour le personnel souhaitant adhérer à cette mutuelle.

Il est proposé un montant de 20 € de participation par mois et par agent adhérent à cette mutuelle. Ce montant restant modulable en fonction du décret qui sortira d'ici la fin de l'année 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour, un seul agent adhère à cette mutuelle.

Il sera donc nécessaire d'informer la totalité des agents de cette prise en charge afin que chacun puisse faire des études et se positionne dans le courant de l'année 2022.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- émet à la majorité un avis favorable à l'adhésion à la convention de participation SANTE MNT
- charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

4 – PETR Vidourle Camargue, Désignation d'un correspondant « alimentaire » dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial,

Le pôle Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue (PETR) lance l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial

Ce dispositif devra répondre aux besoins des habitants et aux enjeux majeurs du territoire, le but étant d'améliorer sa résilience en matière d'alimentation et d'agriculture.

Ce PAT devra agir sur 3 piliers :

- Une économie viable pour le soutien de filière et la pérennisation des débouchés pour l'approvisionnement local
- Un accès équitable à une alimentation de qualité,
- Un environnement vivable en accompagnant notamment l'évolution des pratiques alimentaires et agricoles.

Pour cela les élus du PETR souhaitent créer un réseau de correspondants alimentaires.

Ces correspondants permettront d'établir un lien permanent entre le PETR, sa mission PAT et l'ensemble des habitants.

Ils assureront la veille, l'information et le suivi des projets dans leurs communes tout en attirant de potentiels futurs projets.

Il est donc nécessaire de désigner un correspondant alimentaire pour la commune de ST Nazaire de Pézan.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil s'il y a des membres intéressés par cette mission.

Monsieur Guillaume PALANQUE, Madame Aurélie CREDEVILLE et Madame ATTSTRÖM se porte volontaires.

L'idée étant plus orientée vers le domaine agricole, la candidature de Monsieur PALANQUE Guillaume a été retenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la candidature de Monsieur Guillaume PALANQUE,
- Charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes

5 – Choix du logiciel de gestion de la Cantine et des ALP,

A ce jour, il est nécessaire d'équiper la commune d'un logiciel qui permettra de gérer les réservations de cantine et des ALP, les encaissements, la régie

Compte tenu des besoins et des pré requis de la commune, plusieurs devis ont été demandés.

Le devis retenu est celui de la société ARG SOLUTIONS pour un montant de :

Investissement :

- Investissement achat du logiciel + paramétrage des services + formation :	1300.00 € HT
- Option gestion de la garderie	500.00 € HT
- Module parents pour réservations et paiements	<u>700.00 € HT</u>
TOTAL HT	2500.00 € HT
TVA 20%	<u>500.00 €</u>
TOTAL TTC	3000.00 €

Fonctionnement :

- Maintenance annuelle	450.00 € HT
TVA 20%	90.00 €
TOTAL TTC/AN	540.00

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il accepte de faire l'acquisition de ce logiciel de gestion de la cantine et de la garderie tel que présenté ci-dessus.

Une demande d'aide financière sera faite au préalable auprès des services de la CAF afin d'essayer d'obtenir une subvention.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la demande d'aide financière auprès de la CAF
- Approuve à l'unanimité l'acquisition du logiciel dans les conditions énoncées ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

6 - Création Régie Animations,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la mise en place des activités périscolaires et de l'aide aux devoirs mises en place par la commune à travers l'emploi du nouveau contrat de service civique, il serait peut-être opportun de demander à la Perception de créer une régie pour l'encaissement des prestations effectuées par le service civique.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de solliciter la création de cette régie auprès du comptable communal.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé

- Accepte à l'unanimité la création de cette nouvelle régie
- Charge Monsieur le Maire de solliciter le percepteur pour la création de cette régie,
- Charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches nécessaires.

7 – Réorganisation des commissions municipales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que certains élus ont émis le souhait de changer de commission ou de se soustraire tout simplement de certaines commissions soit par manque de temps soit par manque d'envie ou de motivation.

Monsieur le Maire propose à chacun de s'exprimer.

- Madame LOUIS Josy souhaite se retirer de la commission ECOLE
- Monsieur SULTANA Michel souhaite se retirer de la commission FINANCES invoquant un manque de disponibilité.
- Monsieur GARCIA Laurent souhaite se retirer de la commission FESTIVITES.
- Monsieur TREVILLOT Gilles souhaite se retirer de la commission COMMUNICATION invoquant également un manque de disponibilité.
- Madame CREDEVILLE Aurélie souhaite quant à elle intégrer la commission FESTIVITES.
- Monsieur PALANQUE Guillaume a demandé à intégrer la commission ENVIRONNEMENT

Monsieur GACIA Laurent prend ensuite à la parole afin de proposer la fusion de certaines commissions :

La commission ASSOCIATION avec la commission FESTIVITES

La commission URBANISME avec la commission ENVIRONNEMENT

Au terme de discussions la fusion de la commission ASSOCIATION et FESTIVITES a été acceptée par l'ensemble du conseil municipal. Par contre la fusion des commissions URBANISME et ENVIRONNEMENT n'a pas été validée.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les commissions telles que réparties et composées par les membres suivants :

Commission : ECOLE :

- **Marie CAPO** référente
- Jean Michel ROUX
- Sonia MENDEZ
- Aurélie CREDEVILLE

Commission : CCAS

- **Evelyne MAIRE** référente
- Aurélie CREDEVILLE
- Sonia MENDEZ

Commission : ASSOCIATIONS – CULTURE - FESTIVITES - LOISIRS

- **Aurélie CREDEVILLE** référente
- Sonia MENDEZ
- Evelyne MAIRE
- Yves ALBEROLA
- Gilles TREVILLOT
- Michel SULTANA

Commission COMMUNICATION

- Guillaume PALANQUE référent
- Josy LOUIS
- Laurent GARCIA
- Karin ATTSTRÖM
- Marie CAPO

Commission URBANISME

- Yves BERLIET référent
- Jean Michel ROUX
- Josy LOUIS
- Karin ATTSTRÖM
- Guillaume PALANQUE
- Marie CAPO
- Bernard DURON

Commission FINANCES

- Laurent GARCIA référent
- Josy LOUIS
- Jean-Michel ROUX
- Yves BERLIET
- Bernard DURON
- Karin ATTSTRÖM

Commission - ENVIRONNEMENT

- Jean Michel ROUX référent
- Sonia MENDEZ
- Karin ATTSTRÖM
- Guillaume PALANQUE

8 – Participation au 103ème Congrès des Maires 2021 des 16,17 et 18 novembre 2021 à Paris, Porte de Versailles,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la tenue et de la date du 103^{ème} congrès des Maires de France du 16 au 18 novembre prochain et demande aux élus si certains souhaitent y participer sachant que certains frais sont pris en charge par la commune.

- Frais de déplacement sur présentation du billet de train,
- Frais d'hébergement à hauteur de 90 € la nuitée
- Frais de repas sur présentation du justificatif dans la limite de 17.50 € par repas.

Aucun élu ne souhaite participer à cet évènement cette année.

9 – Installation d'une alarme Attentat à l'école en lien avec la mairie et la gendarmerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la dernière réunion d'information tenue par les gendarmes de Lunel auprès de l'école communale, il est ressorti l'intérêt pour la commune de doter l'école d'une alarme silencieuse en cas d'attentat.

Cette alarme serait installée dans chaque classe et serait en lien avec la mairie et la gendarmerie de Lunel.

Ce genre d'installation n'est pas encore devenue une obligation mais reste fortement conseillée pour la sécurité des enfants compte tenu des menaces terroristes qui pèsent sur le pays.

Le coût d'une telle installation s'élèverait à 3000.00 € environ selon les premiers devis déjà établis. D'autres entreprises vont être consultées afin d'essayer d'obtenir le meilleur prix possible. Le conseil prend acte de cette information.

10 – Travaux aux ateliers municipaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux sont encore à prévoir aux ateliers municipaux situés au chemin des Abîmes.

L'électricité fonctionne encore avec un compteur de chantier. Des devis ont été établis pour la fourniture du matériel nécessaire à l'installation qui serait effectuée par Gaétan CEFALU, notre employé municipal plus spécialisé dans le domaine électrique et titulaire de l'habilitation électrique.

Ce devis s'élève à environ 2000.00 €

Le fait d'effectuer ces travaux en régie permet de faire des économies qui permettront de réaliser d'autres travaux ensuite.

Monsieur le Maire informe également de conseil municipal qu'une partie du sol de l'atelier n'est pas dallé. La réalisation d'une dalle de 110 m² s'avère nécessaire.

Un devis a été réalisé par une entreprise spécialisée, ce dernier s'élevait à environ 10 000.00 € pour la réalisation d'une dalle de 15 cm d'épaisseur sur une surface de 110 m².

Devant l'importance de ce devis, nous avons envisagé de faire réaliser cette dalle par le personnel municipal avec seulement l'intervention d'une entreprise pour la préparation du site. Cette seconde solution permettrait de réaliser cette dalle pour seulement 2 400.00 € au total. (Préparation et toupie de béton).

Cette solution sera retenue et permettra également de réaliser des économies.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

11 – Divers et informations

- Installation d'un nouveau portillon à l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la sécurisation en cas d'attentat, la gendarmerie avait préconisé de prévoir une sortie discrète.

Pour cela un portillon a été installé à l'arrière de l'école maternelle derrière le city pour un coût de 452.56 €.

Ce portillon a été installé par le personnel communal.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- Changement du chauffe-eau de l'école par les employés municipaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le chauffe-eau de l'école est tombé en panne et ne produisait plus d'eau chaude.

Ce dernier a été remplacé par un nouveau chauffe-eau installé par le personnel communal durant les vacances scolaires pour un coût de 308.78 €.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- Installation des blocs secours à l'espace Dussol par Gaétan

Lors de la visite de sécurité de l'espace Dussol, les pompiers avait à nouveau relevé la défaillance des blocs de secours de la salle.

Un rapport avait été établi et demandé à ce que ces derniers soient changés sous peine d'interdiction de louer la salle.

L'entreprise chargée de l'entretien des équipements de sécurité et d'incendie avait établi un devis d'un montant de 1 065.00 € pour le remplacement de ces blocs.

Monsieur CEFALU étant habilité à effectuer des travaux en électricité a proposé de faire ces travaux.

Le coût des blocs s'élève à 809.93 €

Le fait de réaliser ces travaux en régie permet de réaliser une économie de 260.00 €.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- Service civique,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le nouveau contrat de service civique vient de débiter et est confié à Mademoiselle Alexia FESQUET.

Les animations ont débuté le 3 novembre 2021 pour des ateliers du matin et de l'après midi durant la seconde semaine des vacances de Toussaint.

L'aide aux devoirs débute le 8 novembre 2021 pour les enfants de St Nazaire

Les conditions sont identiques à celles de l'année dernière à savoir :

- | | |
|--|------------------|
| - Activités : | 2 € par activité |
| - Stage lors des stages pendant les vacances scolaires : | 10 € par stage |
| - Aide aux devoirs : | 15 € par mois |

Le conseil municipal prend acte de cette information

- Résiliation I-VIA,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que malgré de nombreuses relances auprès de leur service client, le standard ne fonctionnait pas correctement. Le poste de Nathalie était pratiquement inutilisable.

Aucune réponse n'ayant été apportée, nous avons résilié le contrat avec I-VIA au 31.12.2021 et avons souscrit un nouveau contrat auprès de la société COPY SUD qui propose une solution internet adaptée à la commune pour un coût de 130 € par mois tout compris. (Aucune facturation des consommations hors forfait ou numéros spéciaux) Il s'agit d'une location de matériel remise à niveau tous les 2 ans.

L'assistance dans les 15 minutes en cas de panne avec une solution de secours également en cas de coupure internet.

Pour rappel, le standard I-VIA nous avait été facturé 1 210.00 TTC

Leur facture mensuelle s'élève à 115.20 € en moyenne plus les consommations hors forfait occasionnelles.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- Cérémonie du 11 novembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la traditionnelle cérémonie du 11 novembre aura lieu le 11 novembre à 10h30 au monument aux morts en présence des représentants des Anciens combattants ainsi que des enfants de l'école.

Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20h15 précises,

Ont signé les membres présents :

 Mr Le Maire CALVET Christophe	Le Secrétaire de séance BERLINT Yves
SULTANA Michel	LOUIS Josy
GARCIA Laurent	CREDEVILLE Aurélie
ATTSTRÖM Karin	CAPO Marie
ALBEROLA Yves	PALANQUE Guillaume
DURON Bernard	MENDEZ Sonia
TREVILLOT Gilles	ALBEREOLA Yves